

La Vierge Marie au Concile Vatican II : « dans le mystère du Christ et de l'Église »

Notes du P. Eric de Kermadec pour l'enseignement du 24 mai 2013 à l'église de Charly

1. Introduction : Marie, une donnée de la révélation et une donnée essentielle de la foi

1.1 De la présence vécue de Marie à la théologie sur Marie

Nous sommes convaincus que nous connaissons déjà la personne de Marie : par la prière, par la vie cultuelle et liturgique de l'Église, par les œuvres d'art...

Dans de nombreux pays, la pratique de pèlerinages dans des sanctuaires mariaux est forte et largement répandue : il suffit de penser à Lourdes, Fatima, Guadalupe, Czestochowa, entre autres. Marie est incontestablement présente dans la vie de l'Église.

Mais de ce fait, il ne s'ensuit pas nécessairement que la Vierge soit présente dans la théologie, c'est-à-dire dans la réflexion systématique sur les données de la révélation. La « piété populaire », par exemple, vit souvent sa propre existence.

Théologiquement, on peut dire ceci : si l'on peut - et doit - distinguer le Christ Rédempteur et sa Mère, on ne peut ni ne doit les séparer : l'Incarnation du Verbe est advenue par la médiation de cette femme de qui il reçut sa chair, son humanité. Marie a ainsi une situation objective, une place constitutive, dans l'histoire du salut : d'où la possibilité et la nécessité d'une théologie de Marie, d'une doctrine théologique – « mariologie » – qui rende compte de ses relations personnelles avec le Rédempteur, celui qui « est né de la Vierge Marie » (cf. Symbole des Apôtres).

Dans le Christ, tous les privilèges et toutes les perfections de son humanité découlent de l'union hypostatique ; en Marie, analogiquement, tous les "privilèges" se fondent médiatement sur l'union hypostatique, à partir de ce qui résulte en premier lieu de cette union : sa maternité divine.

1.2 La « mariologie » ou théologie mariale

Il y a eu une évolution de la mariologie au 20^{ème} siècle : on est passé d'une période d'enthousiasme à une période de contestation, pour finir par un effort de renouvellement actuel.

➤ Première phase : « enthousiasme »

Dans la première moitié du 20^{ème} siècle, on peut observer un « chemin ascensionnel »¹ de la mariologie, qui atteint son intensité maximale dans les années 50, avec en particulier la définition dogmatique de l'assomption (1950) et, lors de l'année mariale qui a suivi (1954), la proclamation de la royauté de Marie. Cette même période a aussi été celle des apparitions de Fatima (1917).

➤ Contestation de la mariologie (1920-1963)

Les divers « mouvements » qui ont agi comme ferment de renouvellement dans l'Église catholique – biblique, liturgique, patristique – ont rappelé le contexte historico-salvifique dans lequel il faut placer la personne de Marie.

Certains théologiens catholiques dénoncèrent le traitement séparé de la mariologie, au nom de l'unité de toute la théologie. Selon les paroles de L. Bouyer, la mariologie devait éviter le risque « d'assumer la forme déplaisante d'une espèce d'excroissance séparée du reste de la théologie ».²

De la part de la théologie protestante, la critique de la mariologie de cette 1^{ère} moitié du 20^{ème} s. fut sévère. On en trouve une condamnation célèbre chez Karl Barth, à cause de son refus de la présentation de Marie comme collaboration d'une créature à son propre salut : « La mariologie est une tumeur, c'est-à-dire une construction malade de la pensée théologique. Les tumeurs doivent être retirées. »³

« En général, les théologiens de la Réforme ou bien se taisaient au sujet de Marie, ou bien tendaient à voir dans la mariologie une déviation fatale de l'Évangile originaire sous la pression populaire et sous l'effet d'un syncrétisme entre la foi pure et la mythologie. »⁴

Chaque critique, en soi, peut pousser à une réflexion plus profonde. Les théologiens catholiques aussi n'ont pas manqué de critiquer des positions trop « exaltées » au sujet de la Vierge dans la théologie (cf. la réaction célèbre de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus). On a pu assister à un certain « maximalisme », centrant tout sur la devise

¹ DE FIORES, S. "Mariologia/Mariologia," in *Nuovo Dizionario di Mariologia*. Dir. Stefano De Fiores et Salvatore Meo. Edizioni Paoline: Milano, 1985; p.891.

² BOUYER, L. "Mariologie" in Dictionnaire théologique. Tournai : Desclée, 1963 ; 418. Cité in DE FIORES, op.cit., 892.

³ BARTH, K. *Die kirchliche Dogmatik*, 1/2. Zurich, 1948, 153; DE FIORES, *ibid.*

⁴ DE FIORES, *ibid.*, 893.

« *ad Iesum per Mariam* » et oubliant l'autre versant tout aussi vrai : « *per Iesum ad Mariam* ». La mariologie a pu glisser vers un « gnosticisme sentimental et malsain » en recherche de « définitions accumulées de privilèges plus ou moins bien conçus, avec lesquels on voudrait poser Marie toujours plus en dehors de l'humanité chrétienne commune. »⁵

➤ **Marie à Vatican II**

Quelle a été l'œuvre doctrinale du Concile œcuménique de Vatican II en matière mariale ? Quelles sont les affirmations des successeurs des Apôtres concernant la place de la Vierge Marie dans le Mystère du Salut ?

« *C'est la première fois, et le dire nous remplit d'une profonde émotion, qu'un Concile œcuménique présente une synthèse si vaste de la doctrine catholique sur la place que Marie très sainte occupe dans le Mystère du Christ et de l'Eglise* ». ⁶

Les quatre Constitutions, neuf Décrets et trois Déclarations promulgués par le Concile contiennent des allusions sobres, mais explicites et souvent significatives, à la place qu'occupe la Vierge

Contrairement à un projet d'abord soumis à l'examen des Pères, le Concile n'a pas consacré un document particulier à la Mère du Seigneur. Mais, au terme d'une élaboration doctrinale théologiquement réfléchie, la quasi-unanimité d'entre eux a jugé juste et préférable de rassembler l'enseignement marial du Concile dans le dernier chapitre de la Constitution dogmatique *Lumen gentium* (ch. VIII). Il s'agit là du texte le plus long et le plus important qu'aucun Concile ait consacré à la Vierge Marie dans toute l'histoire de l'Eglise.

Intitulé, en un raccourci théologique particulièrement riche et dense « la bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, dans le Mystère du Christ et de l'Eglise », ce texte s'ouvre par une introduction (52-54) importante pour saisir l'intention du Concile et contient quatre développements principaux : 1. Le rôle de la Vierge Marie dans l'histoire du salut de l'humanité (55-59). 2. Le rôle de Marie dans le Mystère de l'Eglise (60-65). 3. Le culte de la bienheureuse Vierge Marie dans l'Eglise (66-67). 4. Marie, en son Assomption, signe d'espérance assuré et de consolation pour le Peuple de Dieu en marche ici-bas (68-69).

Pour mesurer le poids et la valeur de ce document conciliaire, 3 remarques et 1 suggestion :

○ **L'œuvre d'un Concile œcuménique**

Ce texte est l'œuvre d'un concile œcuménique, au double sens de l'adjectif. Elaboré et voté par l'ensemble des évêques et patriarches de l'Eglise en communion avec le successeur de Pierre dans l'exercice le plus explicite et le plus solennel de la collégialité apostolique, il a été promulgué comme le contenu de la foi de l'Eglise catholique concernant la place et le rôle de la Vierge Marie dans l'histoire du salut. En outre, cette proclamation s'est faite en présence d'observateurs orthodoxes et protestants, avec le souci que la foi mariale de l'Eglise catholique soit présentée selon le vœu du Décret sur l'œcuménisme, où les Pères du Concile souhaitaient « que la méthode et la manière d'exprimer la foi catholique ne fassent nullement obstacle au dialogue avec les frères ».

Ce qui impliquait deux exigences complémentaires : « Il faut absolument, remarquaient-ils, exposer clairement la doctrine intégrale. Rien n'est plus étranger à l'œcuménisme que ce faux irénisme qui altère la pureté de la doctrine catholique et obscurcit son sens authentique et incontestable. En même temps, il faut expliquer la foi catholique de façon plus profonde et plus droite, utilisant une manière de parler et un langage qui soient facilement accessibles même aux frères séparés » (UR 11).

C'est en pleine connaissance des divergences, notamment du point de vue protestant⁷, mais aussi des points de communion, que le Concile a professé la foi de l'Eglise catholique. Et la fin du chapitre VIII de *Lumen gentium* (qui est aussi la fin de la Constitution elle-même) remarque précisément que « le saint Concile trouve une grande joie et consolation au fait que, parmi nos frères séparés, il n'en manque pas qui rendent à la Mère du Seigneur et Sauveur l'honneur qui lui est dû, chez les Orientaux en particulier, lesquels vont, d'un élan fervent et d'une âme toute dévouée, vers la Mère de Dieu toujours Vierge pour lui rendre leur culte » (LG 69).

○ **Le chapitre VIII de « Lumen gentium »**

L'introduction de ce chapitre contient une précision importante : « Le Concile n'a pas l'intention de faire au sujet de Marie un exposé doctrinal complet, ni de trancher les questions que le travail des théologiens n'a pu encore amener à la lumière totale » (LG, 54).

Qu'est-ce à dire sinon que l'enseignement mariologique du Concile ne fait que reprendre sous une forme synthétique les traits absolument sûrs et unanimement reçus de la foi et de la dévotion mariales de l'Eglise catholique. Il s'agit là de l'essentiel de la foi de l'Eglise en matière mariale, fondée sur l'Écriture, développée par

⁵ BOUYER, art.cit., nota 4, 418-419.

⁶ PAUL VI, Discours de clôture de la 3^{ème} session du Concile Vatican II, le 21 nov. 1964.

⁷ L'attitude des grands réformateurs à l'égard de la Vierge Marie et du culte marial et, par le fait même, celle des communautés chrétiennes qu'ils ont établies et des héritiers spirituels qu'ils ont eus ne fut pas toujours et partout négative, même si une certaine dérive polémique à l'égard de la foi et de la pratique de l'Eglise catholique romaine, et par contrecoup, quoiqu'elles n'y fussent pas directement engagées, à l'égard de la foi et de la pratique mariales des Eglises orthodoxes, devint progressivement dominante.

la tradition apostolique, qui inclut en particulier les affirmations de la Maternité divine, de la conception virginale du Messie, de l'Immaculée Conception et de l'Assomption⁸.

○ Christologie, Ecclésiologie et Mariologie

Fondé sur les données scripturaires, patristiques, liturgiques et magistérielles les plus sûres, situé au terme de la Constitution dogmatique sur l'Eglise, le chapitre VIII de *Lumen gentium* considère le mystère marial dans l'histoire du salut de l'humanité, dans le mystère du Christ, Sauveur du monde, et dans le mystère de l'Eglise. De ce fait, la mariologie se trouve indissolublement liée à la christologie, d'une part, et, d'autre part, à la doctrine sur l'Eglise ou ecclésiologie, élaborée pour la première fois avec une telle ampleur par un concile œcuménique. En procédant ainsi, le Concile a pu montrer de façon juste et spirituellement profonde la place essentielle, de par la volonté divine, de la Vierge Marie dans le plan du Salut et par là même dans la foi de l'Eglise⁹.

○ Un document à méditer comme et avec la Vierge qui « conservait toutes ces choses en son cœur » (Lc 2, 51)

Il s'agit d'un texte, dont la rare densité enferme un trésor de vie spirituelle. Signalons qu'il contient tous les principaux textes de l'Ancien et du Nouveau Testament touchant au mystère de la Vierge dans l'histoire du Salut. De même y trouvera-t-on le condensé de l'apport mariologique des Pères de l'Eglise, tant d'Orient que d'Occident. Enfin, comme nous l'avons déjà noté, l'ensemble des dogmes dans lesquels l'Eglise a concentré sa foi sont là inclus dans une présentation à la fois synthétique et organique de la doctrine mariale constamment référée au mystère double et un du Christ et de l'Eglise, de la Gloire de Dieu et du Salut du monde.

Bien plus qu'un texte à étudier de manière exclusivement intellectuelle, c'est une Parole vivante de Dieu sur les lèvres de l'Epouse du Christ, livrée aux oreilles de notre cœur de croyants pour être méditée, assimilée, goûtée. La place et le rôle dévolus par le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, à Marie, à la Femme, à la Vierge, à la Mère du Verbe fait chair, est un Mystère, c'est-à-dire, suivant les expressions de Paul VI ouvrant la 2^{ème} session du Concile, une réalité humaine « tout imprégnée de la présence de Dieu et, par conséquent, d'une nature telle qu'elle admet toujours de nouvelles et plus profondes explorations d'elle-même » (discours du 29 septembre 1963).

C'est là où, pour entrer quelque peu dans l'intelligence théologique du Mystère de Marie, chacun de nous doit prendre pour Modèle celle qui, au dire du Bx J.H. Newman, est la première des théologiennes et le modèle même de la véritable activité théologique.

La Révélation divine, la Mère de Jésus « *ne croit pas que c'est assez de l'accueillir : elle la médite ; ni assez de la posséder : elle s'en imprègne ; ni assez d'y donner son assentiment : elle la développe ; ni assez d'y soumettre la raison : elle raisonne sur elle ; non pas certes en raisonnant d'abord, mais en croyant d'abord sans raisonner, par amour et révérence, puis en raisonnant après avoir cru* ». Ainsi, ajoute Newman, Marie est-elle, pour nous, « *le symbole, non seulement de la foi des simples, mais de celle aussi des docteurs de l'Eglise, qui doivent scruter et peser et définir, et en même temps professer l'Evangile, tracer la limite entre la vérité et l'hérésie,*

⁸ La maternité virginale de Marie est attestée par le Nouveau Testament ; la maternité divine fut promulguée au Concile œcuménique d'Ephèse en 431 ; l'Immaculée Conception fut définie par Pie IX le 8 décembre 1854, Bulle *Ineffabilis Deus* ; l'Assomption, par Pie XII, le 1^{er} novembre 1950, Bulle *Munificentissimus Deus*. Vatican II renvoie à ces documents cf. LG 52 ; 56 ; 59.

⁹ J. RATZINGER, L'ecclésiologie de la Constitution conciliaire *Lumen gentium* : conférence au congrès d'études sur le Concile Vatican II (DC N°2223 du 2/04/2000) : « À première vue, l'insertion de la mariologie dans l'ecclésiologie, que le Concile a entreprise, pourrait sembler plutôt occasionnelle. D'un point de vue historique, il est vrai que, de fait, une majorité très réduite de Pères décida de cette insertion. Mais, d'un point de vue plus intérieur, cette décision correspond parfaitement à l'orientation de l'ensemble de la Constitution (la Constitution sur l'Eglise) : ce n'est que si l'on saisit cette corrélation que l'on comprend correctement l'image de l'Eglise que le Concile a voulu dessiner.

Pour prendre une telle décision, on a mis à profit les recherches de Hugo Rahner, A. Müller, René Laurentin et Charles Delahaye, grâce auxquels mariologie et ecclésiologie ont été à la fois renouvelées et approfondies. Surtout, Hugo Rahner a montré d'une manière grandiose, à partir des sources, que toute la mariologie a été pensée et située par les Pères avant tout comme une ecclésiologie : l'Eglise est vierge et mère, elle est conçue sans péché et porte le poids de l'histoire, elle souffre et néanmoins elle est déjà dès maintenant enlevée au Ciel.

Très lentement, au cours des développements successifs, se révèle le fait que l'Eglise est anticipée en Marie, qu'elle est **personnifiée en Marie** et que, à l'inverse, **Marie n'est pas une personne isolée, fermée sur elle-même, mais qu'elle porte en elle tout le mystère de l'Eglise**. La personne n'est pas fermée de manière individualiste et la communauté n'est pas comprise d'une manière collectiviste, impersonnelle : toutes deux se superposent, inséparablement.

Ceci vaut déjà pour la **Femme de l'Apocalypse**, comme cela apparaît au chapitre 12 : il n'est pas correct de limiter cette figure d'une manière exclusivement individualiste à Marie, parce qu'en elle on contemple en même temps tout le Peuple de Dieu, l'ancien et le nouvel Israël, qui souffre, et qui est fécond dans la souffrance. Mais il n'est pas non plus correct d'exclure Marie, la Mère du Rédempteur, de cette image.

Ainsi, dans la superposition entre personne et communauté, telle que nous la trouvons dans ce texte, est déjà anticipé le lien qui est tressé entre Marie et l'Eglise, qui a été par la suite lentement développé dans la théologie des Pères et finalement repris par le Concile.

Que plus tard on ait séparé les deux ; que Marie ait été vue comme une personne individuelle comblée de privilèges et pour cela infiniment loin de nous ; que l'Eglise, à son tour, ait été vue d'une manière impersonnelle et purement institutionnelle : tout cela a nui aussi bien à la mariologie qu'à l'ecclésiologie. Ici sont à l'œuvre les divisions que la pensée occidentale a particulièrement mises en œuvre et qui, par ailleurs, reposent sur certains bons motifs. Mais si nous voulons comprendre correctement l'Eglise et Marie, nous devons savoir revenir avant ces divisions pour comprendre la nature supra-individuelle de la personne et supra-institutionnelle de la communauté, précisément là où personne et communauté sont ramenées à leurs origines à partir de la force du Seigneur, du nouvel Adam.

La vision mariale de l'Eglise et la vision ecclésiale, historico-salvifique, de Marie, nous ramènent en dernière instance au Christ et au Dieu trinitaire, parce qu'ici se manifeste ce que la sainteté signifie, ce qu'est la demeure de Dieu dans l'homme et dans le monde, ce que nous devons comprendre par tension "eschatologique" de l'Eglise. Ce n'est qu'ainsi que le chapitre sur Marie porte à son achèvement l'ecclésiologie conciliaire et nous ramène à son point de départ christologique et trinitaire. »

prévoir ou réparer les diverses aberrations de la raison faussée, combattre l'erreur et la témérité avec leurs propres armes et ainsi triompher des sophistes et des novateurs »¹⁰

➤ **« Une décennie sans Marie » (1964-1974)**

Les années 60 et 70 ont vu une diminution drastique du discours sur Marie, du nombre des traités mariologiques. Ce fait a conduit, en 1980, le théologien allemand A. Mueller à faire la constatation suivante : « Qu'arrive-t-il à la mariologie ? Il y a encore une vingtaine d'années, elle remplissait les bibliothèques théologiques, nous pouvons dire qu'elle était la branche la plus vivante de la théologie systématique. Aujourd'hui, on n'en parle plus. »¹¹

➤ **Le diagnostic de J. Ratzinger** (in V. Messori, *Entretiens sur la foi*, 1985)

« À la crise de l'idée même d'Église, à la crise de la morale, à la crise de la femme, le Préfet a un remède à proposer qui, entre tous les autres, « a prouvé concrètement son efficacité tout au long des siècles chrétiens ». « Un remède dont le prestige semble aujourd'hui s'être obscurci auprès de certains catholiques, mais qui est plus que jamais actuel ». C'est le remède qu'il désigne d'un nom bref : Marie. Ratzinger est bien conscient qu'ici peut-être plus qu'ailleurs, certains groupes de croyants ont du mal à renouer pleinement avec un aspect du christianisme tel que **la mariologie**, également confirmé par Vatican II comme **sommet de la Constitution dogmatique de l'Église**.

« En insérant le mystère de Marie dans le mystère de l'Église, dit-il, le Concile Vatican II a accompli un choix significatif qui aurait dû redonner une nouvelle vigueur aux recherches théologiques, alors qu'au contraire, dans la première période post-conciliaire, ces recherches ont enregistré à ce sujet une brusque chute, presque un effondrement, même si apparaissent aujourd'hui quelques signes de reprise ».

En commémorant en 1968 le 18^{ème} anniversaire de la proclamation du dogme de l'Assomption de Marie en corps et âme dans la gloire céleste, Ratzinger, alors professeur, observait : « L'orientation, en l'espace de quelques années, a tellement changé qu'on a bien de la peine aujourd'hui à comprendre l'enthousiasme et la joie qui régnèrent alors dans de vastes secteurs de l'Église catholique. Depuis lors, les choses ont bien changé et, aujourd'hui, on chercherait plutôt à éluder ce dogme qui nous avait tellement ravis. On se demande si, avec tout cela, on n'a pas préparé à nos frères chrétiens protestants des obstacles inutiles sur le chemin de la réunion : celle-ci ne serait-elle pas de beaucoup facilitée si cette pierre ne se trouvait pas en travers de la route, une pierre que nous n'y avons mise que dans un passé récent ? Nous nous demandons aussi si, à cause d'un tel dogme, l'orientation de la piété chrétienne n'en vient pas à être menacée. Cette dernière n'est-elle pas ainsi détournée de regarder vers Dieu, Notre Seigneur, et vers le seul Médiateur, Jésus Christ, qui, comme homme, est notre frère, et est en même temps si Un avec Dieu qu'il est Dieu lui-même ? »

Il me dira pourtant au cours de cet entretien : « **Si la place occupée par la sainte Vierge a toujours été essentielle à l'équilibre de la foi, retrouver aujourd'hui cette place est devenu d'une urgence rare dans l'histoire de l'Église** ».

Le témoignage de Ratzinger est aussi humainement important, car il y est parvenu par un chemin personnel de redécouverte, puis d'approfondissement, presque de pleine « **conversion** » **au mystère marial**.

Il me confie : « **Quand j'étais jeune théologien, avant - et même pendant - les sessions du Concile, comme il est arrivé et comme il arrivera encore aujourd'hui à beaucoup, je nourrissais quelques réserves sur certaines formules anciennes** comme, par exemple, la fameuse de *Maria nunquam satis* – « sur Marie on ne dira jamais assez ». Elle me paraissait exagérée. J'avais aussi du mal à comprendre le vrai sens d'une autre expression fameuse (répétée dans l'Église depuis les premiers siècles, quand - après un mémorable débat - le Concile d'Éphèse de 431 avait proclamé Marie Theotokos, Mère de Dieu), à savoir l'expression qui veut que la Vierge soit « victorieuse de toutes les hérésies ». Aujourd'hui seulement - en cette période de confusion où toutes sortes de déviations hérétiques semblent venir frapper à la porte de la foi authentique -, **aujourd'hui je comprends qu'il ne s'agissait pas d'une exagération de dévots, mais de vérités plus que jamais valables.** »

« Oui, poursuit-il, **il faut revenir à Marie si nous voulons revenir à cette « vérité sur Jésus Christ », « vérité sur l'Église », « vérité sur l'homme »** que Jean Paul II proposait comme programme à la chrétienté entière lorsqu'il présida, en 1979, à Puebla, la Conférence de l'Épiscopat latino-américain. Les évêques répondirent à l'exhortation du Souverain Pontife en proposant dans les documents finaux (ceux-là mêmes qui ont été lus par certains de façon incomplète) le souhait unanime de tous : « Marie doit plus que jamais servir de pédagogie pour annoncer l'Évangile aux hommes d'aujourd'hui ». C'est justement sur ce continent, là où la traditionnelle piété mariale du peuple décline, que le vide ainsi laissé se trouve rempli par des idéologies politiques. C'est un phénomène qui se rencontre un peu partout et qui confirme l'importance de ce qui n'est pas seulement une dévotion. »

Six raisons pour ne pas l'oublier

10 J.H. NEWMAN, Sermon pour la fête de la Purification de la Vierge (1843), sur la théorie des développements dans la doctrine religieuse, dans *Sermons universitaires*, Paris, DDB, 1955.

11 MUELLER, A. *Discorso di fede sulla madre di Gesù. Un tentativo di mariologia in prospettiva contemporanea*. Queriniana: Brescia, 1983.

Bien que de manière très synthétique, donc nécessairement incomplète, le Cardinal résume en six points la fonction de la sainte Vierge dans l'équilibre et l'achèvement de la foi catholique. Écoutons-le :

I. « Premier point : **Reconnaître à Marie la place que le dogme et la tradition lui assignent vaut d'être solidement enraciné dans la christologie authentique** (Vatican II : « En se recueillant avec piété dans la pensée de Marie qu'elle contemple dans la lumière du Verbe fait homme, l'Église, avec respect, pénètre plus avant dans le mystère suprême de l'Incarnation et devient sans cesse plus conforme à son Époux » *LG 65*). C'est du reste au service direct de la foi dans le Christ - et non pas avant tout par dévotion à la Mère - que l'Église a proclamé ses dogmes sur Marie : d'abord sa **virginité perpétuelle** et sa **maternité divine**, puis, après une longue maturation et réflexion, sa **conception sans la tache du péché originel**, et son **Assomption corporelle** dans la splendeur céleste. Ces dogmes mettent à l'abri la foi authentique dans le Christ, comme vrai Dieu et vrai homme : deux natures en une seule Personne. Ils mettent aussi à l'abri l'indispensable tension eschatologique, désignant en Marie montée au Ciel la vocation à l'immortalité qui nous attend tous. Et ils mettent à l'abri jusqu'à la foi, aujourd'hui menacée, en Dieu Créateur, lequel (c'est entre autres une des significations de la vérité plus que jamais incomprise de la virginité perpétuelle de Marie) peut intervenir à loisir jusque sur la matière même. En somme, comme le rappelle encore le Concile : « Intimement présente, en effet, à l'histoire du salut, **Marie rassemble et reflète en elle-même**, d'une certaine façon, **les impératifs suprêmes de la foi**" (*LG 65*) ».

II. Ce premier point, il le fait suivre d'un deuxième : « La mariologie de l'Église implique le **juste rapport et l'intégration nécessaire entre Bible et Tradition** : les quatre dogmes sur Marie ont leur clair fondement dans l'Écriture. De là, il y a comme un germe qui grandit et donne son fruit dans la vie de la Tradition telle qu'elle s'exprime dans la liturgie, l'intuition du peuple croyant, la réflexion de la théologie guidée par le Magistère. »

III. Troisième point : « Dans sa personne même de jeune fille juive devenue Mère du Messie, **Marie unit ensemble de façon vitale et indissoluble l'ancien et le nouveau peuple de Dieu, Israël et le christianisme, la Synagogue et l'Église**. Elle est comme le point de jonction sans lequel la foi (comme il arrive aujourd'hui) court le risque de se déséquilibrer en réabsorbant le Nouveau Testament dans l'Ancien, ou en se débarrassant de celui-ci. En elle, nous pouvons vivre en revanche **l'unité de l'Écriture** entière. »

IV. Quatrième point : « La dévotion mariale correcte garantit à la foi la **coexistence de l'indispensable « raison » avec**, comme dirait Pascal, **les « raisons du cœur »**, tout aussi indispensables. Pour l'Église, l'homme n'est pas seulement raison ni seulement sentiment, il est union de ces deux dimensions. La tête doit réfléchir avec lucidité, mais le cœur doit être réchauffé : **la dévotion à Marie** (« qui s'abstient, quand la dignité unique de la Mère de Dieu est en cause, de tout excès contraire à la vérité, et non moins d'une étroitesse injustifiée », comme le recommande le Concile) **assure ainsi à la foi sa dimension humaine complète**. »

V. Poursuivant sa synthèse, Ratzinger indique ce cinquième point : « Pour reprendre les expressions mêmes de Vatican II, **Marie est « figure », « image », « modèle » de l'Église**. Regardant vers elle, l'Église est alors mise à l'abri de cette image masculinisée dont je parlais, qui la représente comme instrument d'un programme d'action socio-politique. **En Marie, sa figure et son modèle, l'Église retrouve son visage de Mère**, elle ne peut dégénérer par l'effet d'une involution qui la transformerait en parti, en organisation, en groupe de pression au service d'intérêts humains, si nobles soient-ils. **Si, dans certaines théologies et ecclésiologies, Marie ne trouve plus place, la raison en est claire : elles ont réduit la foi à une abstraction. Et une abstraction n'a nul besoin d'une Mère**. »

VI. Sixième et dernier point de cette synthèse : « Par son destin qui est à la fois de Vierge et de Mère, **Marie continue à projeter une lumière sur ce que le Créateur a eu comme dessein pour la femme** de tous les temps, le nôtre y compris ; et peut-être surtout le nôtre où - comme nous le savons - se trouve menacée l'essence même de la féminité. Sa Virginité et sa Maternité enracinent le mystère de la femme dans un destin très élevé auquel elle ne peut être arrachée. Marie est l'intrépide annonciatrice du Magnificat, mais elle est aussi celle qui rend féconds le silence et la vie cachée ; elle est celle qui ne craint pas d'être debout au pied de la Croix, qui est présente à la naissance de l'Église ; mais elle est aussi celle qui, comme le souligne à plusieurs reprises l'évangéliste « garde et médite dans son cœur » ce qui se passe autour d'elle. **Créature de courage et d'obéissance, elle est** (encore et toujours) **un exemple vers lequel tout chrétien - homme et femme - peut et doit regarder** ».

2. Vatican II : indications pour une présentation renouvelée de la mariologie dans la vie de l'Église et la théologie

2.1 Du schéma *De Beata Virgine Mater Dei et Mater hominum* au chapitre VIII de *Lumen Gentium*

Le document marial de Vatican II est un fait unique – providentiel – dans l'histoire de l'Église : ni les Pères ni les Conciles n'avaient parlé jusque là de Marie d'une façon organique et systématique. Le chapitre VIII constituera donc non seulement une proposition de méthode, mais aussi, d'une certaine manière, une proposition de matière d'enseignement.

➤ Phase antépréparatoire (25 janvier 1959 - 14 novembre 1960)

De la consultation des évêques, supérieurs religieux et universités catholiques, sollicités de préciser les thèmes que le Concile futur aurait à traiter, émerge le souhait d'un texte dogmatique – une « mise à plat » des données de la Révélation – sur Marie (près de 600 évêques sur 2000 demandent cette rédaction).

Parmi eux, plus de 400 demandent une nouvelle définition dogmatique : 300 pour la médiation universelle de Marie, 50 pour sa « maternité spirituelle », 50 pour sa « corédemption », 20 pour sa royauté. Une centaine, à l'inverse, demandent plutôt de la retenue...

Pour tenir compte du désir des Pères, le premier texte composé par la Commission Théologique Préparatoire appartient aux *Questiones theologicae* et on se propose de le ranger parmi les constitutions dogmatiques, non parmi les décrets (à caractère et visée pratiques), ce qui indique l'importance qu'on entend lui donner.

➤ Phase préparatoire (14 novembre 1960 - 10 octobre 1962)

Dans l'esprit de tous les participants, et dans la continuité de Vatican I, l'Église occupait la première place. Le schéma sur la Bienheureuse Vierge Marie lui fut pourtant accolé dès le début : un premier texte *De Beata* est élaboré, qui sera distribué aux Pères dans un seul et même fascicule que le premier schéma *De Ecclesia*, intitulé *De Beata Maria Virgine Matre Dei et Matre hominum*. Ce schéma fait toutefois figure de chapitre autonome, dont il s'agira de préciser la place : le discours sur Marie déchaîna les discussions ecclésiologiques dans la sous-commission théologique !

En faire un traitement séparé fut une décision qui naquit plus tard, et fut transmise aux Pères conciliaires au cours de la première session (novembre 1962) en même temps que le schéma *De Ecclesia*, avec la proposition d'en faire une Constitution. Le schéma sur la Bienheureuse Vierge Marie s'appelait : *Schema Constitutionis dogmaticae. De Beata Maria Virgine Mater Dei et Mater hominum*. Marie demeurait ainsi, des phases préparatoires jusqu'à la promulgation définitive, l'objet de l'attention conciliaire.

➤ Phase conciliaire

1^{ère} session (11 octobre 1962 - 8 décembre 1962)

Émergence progressive – sans discussion formelle à ce sujet durant la session conciliaire – de la requête d'une réelle intégration du *De Beata* dans le *De Ecclesia*, d'où la nécessité de réélaborer le texte. Marie pourrait être considérée en clôture du *De Ecclesia* comme « le membre le plus éminent, le type et la mère de l'Église, bien plus, l'exemplaire très parfait selon lequel tous les fidèles doivent exercer leur activité apostolique pour la gloire de Dieu » (Card. Suenens).

2^{ème} session (29 septembre 1963 - 4 décembre 1963)

Durant la deuxième session du Concile, en octobre 1963, et comme conséquence des premières consultations et discussions sur le schéma *De Beata*, une question préliminaire fut posée aux Pères sur sa place : fallait-il en faire un traitement séparé – autonome – ou l'inclure dans la Constitution sur l'Église, alors en travail, comme son dernier chapitre ?

La question fut précédée par deux relations explicatives, pour ou contre l'autonomie du schéma, tenues respectivement par les cardinaux Santos et König.

Le cardinal Santos, au nom de critères seulement méthodologiques, expliquait que le schéma *De Beata* ne pouvait rationnellement être mis en lien avec aucun des chapitres alors proposés dans le *De Ecclesia* :

- avec le chapitre 2 (sur le Peuple de Dieu) ? Mais Marie est plus qu'un membre singulier, comme Mère de l'Église et *Socia* du Christ, et son action surpasse celle de tous les autres membres de l'Église ;
- avec le chapitre sur la hiérarchie ? Mais la fonction de Marie est autre ;
- avec le chapitre sur les laïcs ? Certes...
- avec le chapitre sur la vocation universelle à la sainteté ? Mais elle a aussi mérité la grâce avec le Christ et est pour tous exemple de cette sainteté accomplie...

Par conséquent, la mariologie ne s'épuisait pas dans l'ecclésiologie : elle possédait en effet des liens nombreux et essentiels avec l'ecclésiologie, mais aussi avec la christologie, grâce au point de contact qu'est l'Incarnation et la doctrine des Conciles sur le Christ et la *Theotokos*, ainsi qu'avec la sotériologie, par sa coopération subordonnée à la rédemption.

Mais le Cardinal Santos, et ceux qui le soutenaient, avertissaient, eux aussi, qu'on ne devait parler de Marie qu'après avoir parlé de l'Église, et en rapport privilégié à l'ecclésiologie.

Le cardinal König, au contraire, argumentait en faveur d'une inclusion du schéma *De Beata* dans le *De Ecclesia* :

- L'Église était, en effet, le thème central du Concile ; il convenait donc que Marie n'en soit pas absente ; au contraire, qu'on montre le lien intime qui l'unit à l'Église.
- Le Concile avait encore à élaborer le chapitre sur l'eschatologie, c'est-à-dire sur le rapport entre l'Église pèlerine et l'Église céleste, du *De Ecclesia*, chapitre dans lequel la Vierge occupe nécessairement une place privilégiée.
- Insérer un dernier chapitre sur Marie serait le couronnement et le complément du schéma ecclésiologique dans son ensemble.

- Enfin, la considération de la réciprocité qui joue dans les termes et les contenus entre Marie et l'Église – re-proposer la compréhension de Marie à travers son rapport typologique avec le peuple d'Israël et l'Église – était éclairant et à forte consonance œcuménique...

Était posée la question du lieu théologique de la mariologie : « *Doit-on comprendre Marie avant tout de manière christologique, c'est-à-dire à partir de sa maternité divine et de l'union hypostatique, ou plutôt de manière ecclésiologique et ecclésiotypique, c'est-à-dire à partir du parallèle entre les privilèges de Marie et l'être et la détermination de l'Église ? Dans une perspective d'intégration christologique de la mariologie, Marie est avant tout celle qui se tient aux côtés de son Fils et qui transcende par là l'Église ; dans une perspective d'intégration ecclésiologique, le statut de Marie est tout entier contenu dans l'Église.* »¹²

« *Le sens de la question était le suivant : voter « pour », c'était souligner que la Vierge appartient au Corps de l'Église, la « relever de son excommunication ecclésiale », disait-on avec humour dans les couloirs ; c'était aussi stopper les tendances inflationnistes de la mariologie spécialisée ; voter « contre », c'était juger qu'une telle intégration de Marie à l'Église la ravalait au niveau des autres chrétiens, entreprise minimisante, car Marie « transcende » l'Église »¹³.*

Conformément aux indications du texte final (cf. LG 54 et le travail en cours des théologiens), le Concile n'entendait pas trancher la controverse entre ces tendances dites synthétiquement « christotypique » et « ecclésiotypique » au sein de la doctrine mariale moderne :

- la vision christologique ou christotypique considérait Marie étroitement unie au Christ et participante, selon le mode voulu par Dieu pour elle, des privilèges et de la mission de son Fils ;
- la vision ecclésiologique ou ecclésiotypique présentait Marie comme participante des prérogatives et de la mission de l'Église, en tant que l'Église se distingue du Christ Tête et reçoit tout de lui, dans sa réponse humaine au projet de Dieu : itinéraire de foi, d'amour avec tous les croyants.

Mais attention à des oppositions factices, créatrices de confusion ! Il s'agissait en fait d'unir ces deux visions, complémentaires :

- Marie est intimement et activement unie au Christ comme Mère de Dieu, privilège unique et exclusif : Marie seule est Mère du Christ au sens strict, non l'Église ;
- Marie est intimement unie à l'Église et se distingue du Christ en tant que, à la différence du Christ, elle est rachetée, certes sous le mode spécifique et unique qu'indique le dogme de l'Immaculée conception ;
- Marie est unie à l'Église et se distingue du Christ et reçoit du Christ sa maternité spirituelle à l'égard des fidèles ;
- Marie est unie au Christ comme à l'Église en tant que sainte, pleine de grâce, médiatrice de grâce, prérogatives communes, sous certains aspects, au Christ, à Marie et à l'Église.

Ces 2 perspectives – non opposées ou contradictoires – demandent donc de tenir ensemble :

- Que Marie est Mère du Christ et « *socia Christi* » dans l'œuvre de la Rédemption, et donc « Mère de l'Église », laquelle est complément vital du Christ et fruit de sa mission rédemptrice : donc une certaine « transcendance » de Marie à l'égard de l'Église, plus qu'une simple éminence à l'égard des autres membres, au moins par sa Maternité divine – christologie (sans même parler de sa coopération spécifique à l'événement historique de la Croix – sotériologie) ;
- Que Marie est « prototype » de l'Église qui, comme Nouvelle Eve, reçoit avec tous les rachetés le salut du Christ Nouvel Adam : donc une intériorité ou « immanence » de Marie à l'égard de l'Église, elle qui est comme la « première Église », celle en qui et par qui la réalité de grâce du Corps mystique du Christ a son commencement.

Le vote du 29 octobre 1963, qui souleva une vive émotion et des larmes (!), eut une issue favorable à l'inclusion, avec une majorité très restreinte (*Placet* 1114 ; *Non Placet* 1074).

Le *De Beata* va donc être intégré dans le *De Ecclesia* comme couronnement ; le premier schéma sera réélabore en profondeur. Ce fut là un des événements les plus importants de Vatican II !

Dans la foulée, dès novembre 1963 est instituée une sous-commission de 4 cardinaux, avec pour mission de rédiger un texte qui ferait l'unanimité si possible avant la fin de la session conciliaire. Mais sans succès.

Dans son discours de clôture du 4 décembre 1963, Paul VI donne deux orientations pour la suite :

1. Reconnaître la place « de loin la plus excellente, qui est propre à la Mère de Dieu, dans l'Église qui est l'objet principal du présent Concile » : confirmation du parti pris par le Concile, de justesse, pour l'intégration.
2. « La place la plus haute après le Christ, et de nous la plus proche, de telle sorte que nous pourrions l'honorer du nom de Mère de l'Église » : manifester sa supériorité à l'égard des autres membres de l'Église - c'est-à-dire qu'elle occupe dans l'Église la plus haute place - en proclamant sa maternité sur l'Église¹⁴.

¹² ZIEGENAUS, A., "Mater Ecclesiae", 43, in *Aletheia* 30, (2006).

¹³ SESBOÛE B., *Marie, ce que dit la foi*, Bayard, 2004, p. 30.

Selon le théologien allemand Otto Semmelroth, dans ce contexte, en fait « *la discussion [des Pères] ne concernait pas le plus ou le moins de la dévotion mariale. L'importance de cette dévotion dans la vie de foi de l'Église n'a jamais été mise en doute. Le débat concerne plutôt la question de savoir quelle impostazione sera plus utile pour clarifier le sens interne de la position de la Vierge et de la dévotion mariale : d'un côté, en faisant de Marie une figure in se stante, presque posée sur un piedestal, avec tous les dangers liés à un isolement de sa personne ; de l'autre, un discours sur Marie qui la met dans un contexte qui voit son importance dans l'œuvre du salut, là donc où la dévotion de l'Église prend ses origines.* »¹⁵

3^{ème} session (16 septembre 1964 - 21 novembre 1964)

Le débat fut court et mesuré : retour à l'essentiel, par-delà les polémiques de la deuxième session.

Désir d'utiliser un **langage biblique**, sans éviter les versets parfois appelés - de manière en fait très malheureuse ! - « anti-mariologiques » :

- Lc 2,49 : « Pourquoi donc me cherchiez-vous ? Ne saviez-vous pas que je dois être dans la maison de mon Père ? » (in LG 57) ;
- Mc 3, 35 et par. : « Ma mère et mes frères, ce sont ceux qui écoutent la parole de Dieu et la mettent en pratique » (in LG 58) ;
- 11,27-28 : « Heureuses les entrailles qui t'ont porté et les seins que tu as sucés ! »... « Heureux plutôt ceux qui écoutent la parole de Dieu et l'observent ! » (in LG 58)

Désir aussi de s'ouvrir aux **richesses de l'Orient**, de s'affranchir d'une perspective trop latine...

Deux **titres** sont discutés :

- « Mère de l'Église », que les évêques polonais, en particulier, voudraient voir définir ;
- Marie « Médiatrice », que plusieurs voudraient ne plus voir figurer dans le texte conciliaire car : contredirait matériellement l'« Unus Mediator » (cf. 1 Tm 2, 5-6) de saint Paul ; n'est pas une expression biblique ; est susceptible d'être mal interprété ; heurte les protestants dans un Concile qui comporte des observateurs « séparés »...

Parmi les principaux **amendements** proposés par les Pères en vue du vote du 29 octobre 1964 et intégrés dans l'avant-dernière rédaction :

- de la piété filiale de l'Église pour Marie à l'expression équivoque de Benoît XIV : « L'Église traite Marie comme UNE mère très aimante » (in LG 53) = peut être entendu comme mère des fidèles ou mère DANS l'Église, mais aussi comme SA mère, c'est-à-dire mère de l'Église ! (cf. le débat sur ce titre désiré par Paul VI). Marie était dite par ailleurs « membre » et « type » de l'Église, ce qui excluait toute idée d'une maternité extrinsèque (cf. LG 53).
- le terme de « Médiatrice » appliqué à Marie est finalement maintenu, mais sans relief particulier. Il est simplement mentionné parmi d'autres termes traditionnels : voie médiane entre la suppression et un développement théologique délicat (in LG 62).
- la citation d'Is 7, 14, nuancée par *similiter*, comme Gn 3, 15, est commandée par ce principe théologique, en ce qui regarde l'exégèse de l'AT, qui veut que le sens marial des versets ne soit donné que dans la lumière du NT (in LG 55).
- Le thème de la « Fille de Sion » est introduit (cf. LG 55).
- Jean-Baptiste « exulta », plutôt que « fut sanctifié » dans le sein d'Elisabeth (in LG 57).
- Jésus est « présenté » au Temple (retour à la lettre de Lc 2, 22) plutôt qu'offert par Marie (in LG 57).
- Marie est « plus pleinement conformée » à Jésus dans sa glorification au Ciel, plutôt que « pleinement conformée » (in LG 59), ceci pour maintenir une certaine inégalité (cf. les recommandations de LG 67 : « s'abstenir avec le plus grand soin de toute fausse exagération comme d'une étroitesse d'esprit »).
- Marie est appelée « mère du Christ et mère des hommes, surtout des fidèles » (in LG 54), plutôt que « mère du Christ et des fidèles », pour signifier le caractère analogique de sa double maternité : mère du Christ dans l'ordre de la génération naturelle et physique ; mère des fidèles dans l'ordre de la génération spirituelle.
- Ajout sur la foi de Marie, qui « avança dans le pèlerinage de la foi » jusqu'à l'heure suprême du Calvaire (cf. LG 58).

Le vote donne :	placet	1559
	placet juxta modum	521
	non placet	10

L'unanimité a été trouvée ou retrouvée. La prise en compte des amendements - modum - donne lieu à une ultime rédaction qui est approuvée le 19 novembre 1964 par 2096 voix contre 23, et promulguée par Paul VI, à l'intérieur de la Constitution dogmatique sur l'Église Lumen Gentium, le 21 novembre 1964.

¹⁴ Deux fois déjà, Paul VI avait exprimé ce souhait, dans le but d'encourager les Pères du concile dans ce sens : le 11 octobre à Ste Marie Majeure et le 17 novembre à St Clément.

¹⁵ *Das Zweite Vatikanische Konzil: Konstitutionen, Dekrete und Erklärungen. Kommentare.* (LThK), Herder, 1966. s.326.

Le discours de Paul VI pour la clôture de la 3^{ème} session

Près de la moitié de son discours de clôture est consacrée à Marie, « protectrice du présent Concile ». Il proclame alors Marie « Mère de l'Église » :

« Ce moment est le plus solennel et le plus approprié pour satisfaire un vœu auquel nous avons fait allusion à la fin de la session précédente et que de nombreux Pères conciliaires ont fait leur, demandant instamment que soit explicitement déclarée, pendant ce Concile, la fonction maternelle que la Vierge exerce envers le peuple chrétien. Dans ce but, nous avons cru opportun de consacrer dans cette séance publique un titre en l'honneur de la Vierge... Nous proclamons Marie, Mère de l'Église... (une minute d'applaudissements) ... Mère de l'Église, c'est-à-dire de tout le peuple de Dieu, aussi bien des fidèles que des pasteurs ».

Pourtant, ce titre avait été exclu du schéma dogmatique par la Commission doctrinale. Il était en effet considéré comme rarement employé et peu « traditionnel » ; Marie était aussi bien « fille » et « sœur » que « mère », de et dans l'Église... ; ce titre pouvait heurter au plan œcuménique ; mais il pouvait être admis théologiquement¹⁶.

Paul VI justifie cette proclamation par la maternité divine : « À cause d'elle, Marie entretient une relation particulière avec son Fils, elle est présente dans l'histoire du salut qu'il accomplit. De ce fait, le fondement de la relation particulière de Marie à l'Église est fondé dans sa maternité. En raison de sa transcendance à l'égard de l'Église, Marie ne se trouve pas entre le Christ et l'Église, comme les adeptes d'une mariologie ecclésiastique le soupçonnent. L'altérité immédiate et l'unité entre la tête et les membres sont préservées. Mais parce que la tête et le reste du corps ne peuvent être séparés dans le « totus Christus », la Mère de la Tête est en même temps Mère du corps que la tête s'est déjà constitué dans l'incarnation. »¹⁷

2.2 Clés de lecture de *Lumen Gentium VIII*

➤ Les sources de la mariologie

Le texte de *Lumen Gentium* offre une seule indication méthodologique en ce qui concerne l'enseignement de la mariologie, précisément dans l'usage des sources, in LG 67. Il s'agit des études auxquelles sont invités les théologiens et les prédicateurs :

« S'adonnant à l'étude de la Sainte Écriture, des saints Pères et des Docteurs, et des des liturgies de l'Église, sous la conduite du magistère, qu'ils mettent en juste lumière les fonctions et privilèges de la Bienheureuse Vierge, qui se rapportent toujours au Christ, source de toute vérité, sainteté et piété. »¹⁸

Il s'agit :

- en premier lieu de l'étude de l'**Écriture Sainte**, comme source privilégiée de la révélation. Cette attention à la **Bible** va se traduire par le souci de présenter l'association de Marie au Christ selon les textes évangéliques (et jusqu'à l'AT), en particulier de l'Annonciation à la Croix. Tous les passages bibliques où Marie est présente ne sont pas cités (ex. : le Magnificat). Des passages discutés sont omis (cf. Ap 12, 1 sq.) ou réduits à leur sens littéral (cf. Jn 19, 27, où l'interprétation typologique du disciple en « *fideliū figura* » n'est pas acceptée, jugée insuffisamment fondée) : « Elle fut donnée pour mère au disciple par ces paroles : Femme, voici ton fils (Jn 19, 26-27) » (LG 58). C'est plus précisément l'optique dogmatique de l'association de Marie au Christ dans l'œuvre de la Rédemption qui commande le choix et l'interprétation des passages évangéliques.
- en second lieu, de l'étude **des Pères** et des Docteurs, comme expression de la Tradition la plus qualifiée et dotée de la plus grande autorité. Cette orientation **patristique** va se traduire par le recours privilégié à la tradition des Pères, comme reproposant les thèmes antiques de Marie - nouvelle Ève, Mère des vivants¹⁹, type et figure de l'Église²⁰, comme insistant sur la foi de Marie qui « reçut le Verbe de Dieu dans son cœur et dans son corps »²¹...

¹⁶ Cf. plus loin sur le sens du titre et les suggestions de Laurentin.

¹⁷ ZIEGENAUS, *op. cit.*, 46.

¹⁸ Les Pères mettent les théologiens et les prédicateurs en garde contre deux extrêmes : contre une fausse exagération (*falsa superlatio*) dans l'explication des tâches et privilèges de la Vierge d'un côté, et contre une étroitesse d'esprit, de l'autre. SEMMELROTH, *op.cit.*, 345 fait attention au fait que le premier excès dans la mariologie a souvent créé des obstacles à une compréhension juste de la doctrine mariale par les non catholiques. On sent, en effet, une intention œcuménique dans ce texte.

¹⁹ Cf. LG 56 reprenant saint Irénée.

²⁰ Cf. LG 63 reprenant saint Ambroise.

²¹ LG 53 = thème patristique cf. saint Augustin et saint Léon le Grand.

Apparaissent surtout saint Irénée, saint Augustin et saint Ambroise, mais aussi des Pères grecs au sujet de l'Immaculée Conception et de l'Assomption (saint Germain de Constantinople, saint André de Crète, saint Jean Damascène).

- en troisième lieu, des **liturgies de l'Église** (on sent l'influence de la Constitution sur la Liturgie *Sacrosanctum Concilium*, promulguée un an avant *Lumen Gentium*). En effet, la liturgie est une vraie source de la doctrine selon la maxime *Lex orandi, lex credendi*.²²
- Enfin, ce travail est **guidé par le Magistère de l'Église**.

➤ **Le contenu de la mariologie : clés de lecture de LG VIII**

Outre les sources de la mariologie, une lecture attentive de *Lumen Gentium* VIII fournit aussi d'autres critères pour un traitement adéquat de la figure de Marie, critères qui regardent non pas tant la méthode à suivre que le contenu.

Parmi eux, on peut identifier ceux qui suivent :

- Le **lien entre Marie et la Sainte Trinité** (brièvement traité au n° 53). Marie y est décrite comme *Theotokos*, c'est-à-dire Mère du Fils de Dieu (*Genetrix Dei Filii*) et donc comme fille bien-aimée du Père (*praedilecta filia Patris*) et comme sanctuaire de l'Esprit Saint (*sacrarium Spiritus Sancti*). Une mariologie systématique inclut alors une réflexion sur le rapport non seulement entre Marie et le Dieu Unique, mais aussi entre Marie et les trois Personnes de la Sainte Trinité.
- La personne de Marie est clairement **insérée dans le contexte entier de l'Histoire du Salut** : une histoire qui part de la prédestination divine *ante saecula*, passe par la création, la chute, les diverses alliances historiques que Dieu, dans sa miséricorde, a conclues avec l'humanité et avec Israël, et qui s'accomplit dans le Christ incarné et dans son mystère pascal, continué, selon sa volonté, dans l'Église : histoire qui trouvera son ultime accomplissement dans la *parousie*, dans le Royaume céleste. Cette perspective clairement historico-salvifique renvoie à la théologie des Pères, aux catéchèses baptismales antiques et aux prières liturgiques²³, loin d'une théologie « hypothétique » ou exagérément abstraite... Toutes les distinctions classiques de la théologie - coopération à la rédemption « objective » ou « subjective » ; coopération « éloignée » et « médiate » par la Maternité divine ou coopération « prochaine » et « immédiate » par l'association méritoire à tous les mystères de la Rédemption jusqu'au Calvaire ; coopération dans le don des seules grâces actuelles ou même dans le don de la grâce sanctifiante... - sont ramenées positivement à cette affirmation globale : **Marie a été associée activement à toute l'œuvre du salut**, à tous les effets du salut. L'œuvre de Marie suppose évidemment celle de Jésus et exige celle de l'Église (place des sacrements, ministère des prêtres, sainteté des fidèles...).
- A Vatican II, le principe qui commande ou sous-tend l'exposition conciliaire est **l'union intime et indissoluble de Marie, la Mère et la Vierge, à son Fils Rédempteur**, dans toute l'œuvre du salut : union préfigurée dans l'AT, actualisée dans le NT = dans le temps du Christ et de l'Église. Cette union, qui est un don « gratuit » de Dieu, a été expressément voulue par lui dans son « dessein bienveillant » ; elle a été rendue possible par une grâce singulière concédée par Dieu à Marie. En même temps, Marie l'a librement acceptée et choisie dans l'engagement dynamique de toute sa personne humaine : chemin de foi et d'amour, de l'Annonciation à la Croix, au Cénacle et à la gloire, qui se poursuit aujourd'hui dans la vision. Marie est donc présentée, dans sa relation essentielle avec son fils, dans une coopération volontaire à l'œuvre salvifique. **Cette coopération libre et volontaire (aspect personnaliste) de Marie à l'œuvre du salut, fondée sur l'union intime de la Mère et de son Fils Rédempteur, se prolonge dans l'union intime de Marie avec l'Église**, dans laquelle et par laquelle le Christ révèle et offre son mystère de salut. Cette perspective ecclésiologique, absente du premier schéma *De Beata*, est un fruit de l'assemblée conciliaire. *Lumen Gentium* VIII sera intitulé *De Beata Maria Virgine Deipara in mysterio Christi ET Ecclesiae* : Marie dans le mystère du Christ (LG 55-59) ; Marie dans le mystère de l'Église (LG 60-65). « Le mystère » : intentionnellement au singulier, l'expression manifeste l'unité de l'économie divine, l'unité du Christ et de l'Église (le « Christ total »), de l'œuvre du Rédempteur et de l'Église, son « sacrement ».
- Est souligné le **rôle de Marie dans la vie des fidèles**, c'est-à-dire son importance pour la vie de l'Église, **au plan spirituel et au plan apostolique** (cf. LG 65). On parle, de préférence, d'exemplarité. La Vierge réalise pleinement une vie de vertu (*exemplar virtutum*) et, pour cela, est objet de contemplation et d'imitation pour les fidèles. Ce regard des fidèles doit être dirigé vers Marie également en vue de la mission apostolique de l'Église. Le Christ est conçu et naît de Marie par l'Esprit Saint, afin que le Christ, par l'Église, naisse et croisse dans le cœur des fidèles. Pour ce motif, tous ceux qui sont impliqués dans la mission de l'Église, réalisant une œuvre de régénération des hommes dans le Christ, doivent se laisser inspirer par l'exemple de l'amour maternel de Marie.²⁴

22 TONIOLO, 100-101.

23 Cf. les Tropaires liturgiques orientaux, la Prière eucharistique IV...

24 SEMMELROTH explique que la mission apostolique dont il est ici question concerne l'apostolat en général, et pas seulement le ministère apostolique des ordonnés. Dans le rapport avec la communauté chrétienne, ces derniers représentent le Christ, Epoux de l'Église. *Op. cit.* 343.

➤ Selon des points constants d'attention

- **Le point de vue pastoral** ou détermination à proposer la doctrine d'une manière intelligible et qui illumine la vie de l'homme d'aujourd'hui. Il ne s'agissait pas de rédiger un traité scientifique mais de mettre en lumière la place et le rôle de Marie dans la vie de l'Église : Marie imitable et proche, présente et maternellement active.
- **L'attention œcuménique** ou souci de formuler la doctrine d'une manière précise et pondérée, spécialement pour ne pas alimenter outre-mesure les incompréhensions existant spécialement avec les protestants : cf. la question de la médiation, à bien situer, avec l'omission de l'expression « médiatrice de toutes les grâces » : « médiatrice » apparaît parmi d'autres termes exprimant traditionnellement le secours de Marie, depuis le Ciel, expérimenté par les fidèles (cf. LG 62 C-D-E) ; Cf. l'omission de l'expression « Corédemptrice du genre humain », employée par saint Pie X et Pie XI. Positivement, mise en valeur de thèmes bibliques affectionnés par les protestants, comme « les pauvres de YHWH » ou la « Fille de Sion » (LG 55).
- **Le critère anthropologique** ou attention à la personne de Marie et à l'engagement de tout son être humain - corps et âme, conscience et liberté - dans la mission salvifique que Dieu lui remet, par-delà la fonction purement biologique. On souligne la grandeur humaine de Marie dans sa disponibilité, dans sa synergie avec la grâce divine : cheminement unique d'obéissance et de foi, d'espérance et d'ardente charité (cf. LG 61). Fraîcheur d'un discours laissant entrevoir la personnalité de Marie :
 - ✓ elle part en hâte visiter Elisabeth, qui la salue comme bienheureuse (in LG 57) ;
 - ✓ elle montre, toute joyeuse, Jésus aux bergers et aux Mages (in LG 57) ;
 - ✓ elle est émue de compassion à Cana (in LG 58) ;
 - ✓ elle accueille la prédication de Jésus (in LG 58) ;
 - ✓ elle souffre intensément avec Jésus à la Croix (in LG 58)...

3. Conclusion

➤ *Sacrosanctum Concilium*

Chapitre V : l'année liturgique - Sens de l'année liturgique - SC 103

« En célébrant ce cycle annuel des mystères du Christ, la sainte Église vénère avec un particulier amour la bienheureuse Marie, mère de Dieu, qui est unie à son Fils dans l'œuvre salutaire par un lien indissoluble ; en Marie l'Église admire et exalte le fruit le plus excellent de la Rédemption et, comme dans une image très pure, elle contemple avec joie ce qu'elle-même désire et espère être tout entière. »

➤ *Allocution du cardinal Suenens au Foyer de Charité de Chateaufort-de-Galaure (extraits), le 6 novembre 1983*

« Voici mon histoire qui pourrait être un symbole, en raccourci, une sorte de mise au point pour ceux qui craindraient d'exagérer la dévotion mariale. Il ne faut jamais exagérer, mais il faut lui donner toute son ampleur.

L'histoire se passe à Malines : le roi (Baudouin) vient visiter Malines pour inaugurer un musée. Nous traversons ensemble la foule, la grand-place, et pendant que le roi traverse, les gens crient : "Vive la reine !" (qui n'était pas là). Alors, je me suis tourné enfin vers le roi et je lui ai dit : "Tiens, c'est curieux qu'on crie : Vive la reine". Et le roi m'a dit : "Oui, ça m'arrive assez fréquemment que l'on crie : Vive la reine sur mon passage. Et un jour, un brave homme s'est approché de moi pour me dire : "Sire, savez-vous pourquoi nous crions : Vive la reine ? - Non. - Eh bien, parce que nous croyons que cela vous fait davantage plaisir".

Première partie de mon histoire...

Deuxième partie de l'histoire : Quelque temps plus tard, rencontrant la reine, je lui raconte la chose. Elle me dit : "Oh bien, moi aussi, j'ai des petites histoires du même genre". Alors elle me raconte que dans tel village, une femme s'est approchée d'elle en disant : "Madame, est-ce que vous savez pourquoi nous vous aimons tellement ?". Elle a dit : "Non". "Mais parce que vous rendez le roi si heureux !"

Mettez les deux histoires ensemble et vous avez de quoi justifier toutes les dévotions mariales. N'ayez pas peur de crier : "Vive la Reine" en disant : Oh, ça va froisser le Roi... Le Seigneur se réjouit infiniment que toutes les générations appellent sa Mère "bienheureuse".

Je me rappelle : quand je suis devenu évêque, les professeurs de Louvain, où j'étais avant, m'ont envoyé des télégrammes et des bouquets. Mais quelques bouquets ont été envoyés à ma mère : ça m'a fait davantage plaisir. N'ayons pas peur de célébrer Marie. Le Seigneur nous aime d'un amour qui se veut fécond. "Je veux que vous portiez du fruit". Alors les fruits, les voilà... »

4. Approfondissement : Marie et l'Église ; *Typus et Mater Ecclesiae*

➤ Marie membre de l'Église

Marie appartient vraiment à l'Église. De ce fait, elle n'est pas toute l'Église, n'a pas à en posséder toutes les prérogatives ou fonctions. Marie représente l'Église selon les aspects correspondant à sa mission propre dans l'Église.

La singularité de sa personne, de sa mission, conduira à préciser l'excellence propre de cette appartenance. Vatican II précise que Marie « occupe, dans l'Église, la place la plus haute après le Christ et la plus proche de nous » (LG 54), comme « membre suréminent et absolument singulier de l'Église » (LG 53).

Marie est membre de l'Église par son association au Christ, qui a anticipé pour elle l'application des fruits de la Rédemption : l'Église future est préfigurée, « commencée » en Marie, rachetée parmi les rachetés.

Marie est membre aussi du point de vue de sa coopération active sur la terre puis au Ciel, « afin de restaurer la vie surnaturelle des âmes » (LG 61). Cette coopération se précise en maternité spirituelle sur l'ensemble des fidèles, à la naissance desquels, dans l'Église, elle a coopéré par sa charité (cf. saint Augustin cité in LG 53).

Marie est donc membre de l'Église en raison de « la grâce insigne qui la met bien loin au-dessus de toutes les créatures du Ciel et de la terre » (LG 53), et en raison de la solidarité avec la descendance d'Adam, qui l'unit « à tous les hommes devant être sauvés » (LG 53).

Marie est donc de l'Église, comblée comme nul autre de la grâce d'où naît l'Église : membre par excellence.

➤ Marie type de l'Église

« Type » renvoie à la cause formelle (aspect « entitatif »), par-delà l'aspect de l'imitation présent dans le terme « modèle » (cause exemplaire).

Marie est « la forme de notre mère l'Église »²⁵, le type - ou « prototype » - de l'Église au titre de leurs prérogatives communes de maternité et de virginité et de leurs vertus communes, mais avec une certaine prééminence de Marie : la maternité de Marie sur l'Église va concourir à rendre l'Église mère à son tour.

Par-delà l'établissement d'une simple analogie du point de vue de la virginité, de la maternité et de la sainteté, *praecessit* renvoie à la relation qui unit, dans l'histoire du salut, le type vétérotestamentaire à son accomplissement néotestamentaire²⁶. La réalisation en Marie de l'« essence » de l'Église réclame et annonce son achèvement ou accomplissement en l'Église tout entière.

« La Mère de Dieu est *typus Ecclesiae*, comme déjà l'enseignait saint Ambroise, dans l'ordre de la foi, de la charité et de la parfaite union avec le Christ » (LG 63).

- Marie est **type de l'Église « épouse » et « associée »** : l'image d'Ève, tirée du côté d'Adam endormi, fut appliquée à l'Église, elle aussi tirée du côté du Christ endormi sur la Croix, sous le double symbole de l'eau et du sang²⁷. Cette image exprime bien la relation de Marie avec le Christ. Totalement associée au Nouvel Adam, véritable « aide », c'est en Marie que se réalise au plus haut degré la relation d'alliance nuptiale que Dieu a voulu établir entre lui et l'humanité rachetée. Dès l'Annonciation, au pied de la Croix, Marie fait plus que représenter l'Église : elle *est* déjà l'Église en sa propre personne.
- Marie est **type de l'Église « immaculée » et « pleine de grâce »**, l'épouse sainte et immaculée du Christ dont parle saint Paul²⁸. En Marie seule est pleinement réalisée et accomplie la sainteté qui appartient aux notes de l'Église.
- Marie est **type de l'Église médiatrice et maternelle** : elle a donné celui que contiennent les sacrements et continue de nous le donner.
- Marie est **type de l'Église triomphante** (Assomption), précédant dans sa personne la Jérusalem céleste parée comme une épouse (cf. Ap 21).

Ainsi, Marie précède ou préfigure l'Église, tout en lui appartenant.

« C'est à bon droit que la maternité de grâce de la Vierge est regardée comme le prototype de celle de l'Église. Mais Marie, qui seule a donné physiquement le jour au Christ, ne peut absolument pas être confondue avec l'Église, et notre explication de la scène de Jn 19, 25-27 offre l'avantage de bien montrer en quoi elles se distinguent. Ne fait-elle pas en effet de Notre-Dame une personnification de la Sion des prophètes ? Or, celle-ci n'est pas l'Église du Christ. Ainsi que le montre avec toute la clarté désirable l'oracle d'Is 66, 7-14, Sion est bien plutôt la Mère de la communauté eschatologique, c'est-à-dire de l'Église. Ainsi donc, en tant qu'elle coïncide avec Sion et qu'elle en joue le rôle, Marie peut être appelée à bon droit la Mère de l'Église ; elle est la Mère de la communauté des disciples du Christ représentée par le disciple bien-aimé »²⁹.

➤ Marie modèle de l'Église

« Modèle », diversement de « type », renvoie à la causalité exemplaire.

Le sommet de toute causalité exemplaire, à l'égard de l'Église et de chaque chrétien singulier, se trouve dans le Verbe incarné. Mais Marie, par son association - participation unique à l'œuvre du salut, peut aussi apparaître, en dépendance de Jésus, comme femme, vierge, épouse et mère, du côté des rachetés et des créatures, comme « modèle » dans l'Église³⁰.

25 Anonyme du 11^{ème} s.

26 Cf. Adam, "figure de celui qui devait venir" en Rm 5, 14.

27 Cf. Jn 19, 34.

28 Ep 5, 25-27.

29 FEUILLET A., *L'heure de la mère de Jésus*, p. 97.

Cette exemplarité se manifeste dans les vertus personnelles de Marie³¹. LG 65 développe cette exemplarité de Marie à l'égard de l'Église : Marie est ce « **modèle des vertus** qui rayonne sur toute la communauté des élus », par sa foi, sa charité, son union au Christ. « Marie rassemble et reflète en elle-même d'une certaine façon les requêtes suprêmes de la foi » : en regardant Marie, l'Église « devient plus conforme à son époux », et, « recherchant la gloire du Christ, devient plus semblable à son Type sublime ». Inversement, « *sans la mariologie, le christianisme court en sourdine le risque de devenir inhumain : l'Église devient alors fonctionnaliste, sans âme, une entreprise sans repos, devenue étrangère à elle-même par suite d'un excès de planification.* »³² Plus que les saints, Marie contient en elle, comme « modèle » et « type » de l'Église, la perfection de la réalité signifiée : il appartient donc à l'essence même de l'Église d'« imiter » Marie pour vivre ce qu'elle est et doit être. On est donc au-delà d'une imitation de ses vertus.

Enfin, à l'instar de Marie, l'Église est invitée à exercer son **action apostolique** de manière « maternelle », mariale : la réalité profonde de l'apostolat est cette régénération des hommes par la naissance et la croissance du Christ dans leur cœur (cf. LG 65).

➤ Marie Mère de l'Église

Marie est membre de l'Église, mais à un titre unique : comme mère. Elle est donc intérieure à l'Église, mais à son sommet, étant à son « principe ».

Au plan doctrinal, ce titre apparaît in LG 53, reprenant des paroles de Benoît XIV (en 1748), mais d'une manière qui demeurait implicite, indirecte : « L'Église catholique, instruite par l'Esprit-Saint, l'honore avec l'affection de la piété filiale comme une mère très aimante - *tamquam* - sans *suam* - *matrem amantissimam* ». Il était dit par ailleurs qu'elle était « mère des membres du Christ » (LG 53), « mère du Christ et mère des hommes, au plus haut point des fidèles » (LG 54).

En plusieurs passages du texte conciliaire était décliné ce thème de la **maternité spirituelle de Marie** :

- « mère pour nous dans l'ordre de la grâce » (LG 61) ;
- « cette maternité dans l'économie de la grâce » (LG 62) ;
- « par sa charité maternelle, elle prend soin des frères de son Fils » (LG 62) ;
- « à la naissance et à l'éducation desquels - les fidèles - elle coopère par son amour maternel » (LG 63)...

Parmi les témoignages de la tradition, Isaac de l'Etoile, qui met l'Église et Marie en parallèle³³ : l'Église aussi, selon les caractères de la sponsalité et de la maternité, qui sont le propre de Marie, « enfante le Christ total ». Saint Épiphanie, appelant Marie « mère des vivants »³⁴, avait entrevu dans la maternité divine une maternité qui engloberait tous ceux qui vivent dans le Christ. Cf. saint Pie X : « *Gestando Christum, gestavit et nos* »³⁵.

Strictement, le titre de « **Mère de l'Église** » est plutôt peu employé dans la tradition (par rapport, par exemple, avec « Mère des fidèles », « Notre Mère »... : seulement une vingtaine de récurrences dans toute la Tradition). Il apparaît de manière explicite dans le magistère à partir de Léon XIII. **Toutefois, son contenu n'est pas nouveau** : Marie, archétype de l'Église comme la « Femme » - « Nouvelle Ève », peut être vue, comme mère du Christ, comme aussi la mère de sa descendance (cf. Ap 12, 17 et Gn 3, 15).

La considération de l'Église - thème central de Vatican II - comme « mystère », dans sa dimension « sacramentelle » et communautaire, dans ses liens avec Marie, a peu à peu suscité l'opportunité de ce qui sera la proclamation de Paul VI, *extra Concilium* mais *in Concilio*. De même que le titre de Marie « **Mère de Dieu** » allait devenir la **norme d'une authentique christologie**, permettant de bien préciser la double nature divine et humaine du Christ dans l'unité de sa Personne divine, de même le titre de Marie « **Mère de l'Église** » devenait la **norme d'une véritable ecclésiologie**³⁶.

Marie est la Mère de cette Église une : « *Cette société organisée hiérarchiquement d'une part et le Corps mystique d'autre part, l'assemblée discernable aux yeux et la communauté spirituelle, l'Église terrestre et l'Église enrichie des biens célestes ne doivent pas être considérées comme deux choses, elles constituent au contraire une seule réalité complexe, faite d'un double élément humain et divin* » (LG 8).

Il fallait dépasser des difficultés ou inconvénients :

- concilier Marie « membre » et « mère » de l'Église : donnerait l'impression qu'elle est sa propre mère, « notre grand-mère »?!? Mais Marie et l'Église ne doivent pas être posées comme deux réalités adéquatement distinctes. Marie peut être dite membre, « type », et simultanément Mère de l'Église, mais sans qu'une expression n'annule l'autre ou s'oppose à elle.
- utiliser une expression peu traditionnelle et subtile, qui pouvait décevoir les Orientaux - pour qui ce titre était inconnu au plan formel - et irriter les Protestants : Marie pouvait sembler au-dessus ou distincte de l'Église, comme un sujet *sui juris*.

30 Cf. l'image patristique de la lune qui brille de l'éclat du soleil.

31 Thème cher à Paul VI, cf. *Marialis Cultus*.

32 VON BALTHASAR H.U., *Klarstellungen. Zür Prüfung der Geister*, 72.

33 *Sermo 51 in Assumpt. B. Mariae*.

34 Cf. Gn 3, 20 et la Nouvelle Ève.

35 *Ad Diem Illum*, (1904).

36 Cf. l'analogie réunissant l'Église - dans ses deux dimensions inséparables de société hiérarchique visible et de Corps mystique spirituel - au Verbe incarné, in LG 8 : « En vertu d'une analogie qui n'est pas sans valeur, on la - l'Église - compare au mystère du Verbe incarné. Tout comme en effet la nature prise par le Verbe divin est à son service comme un organe vivant de salut qui lui est indissolublement uni, de même le tout social que constitue l'Église est au service de l'Église du Christ qui lui donne la vie, en vue de la croissance du corps ».

- utiliser une expression difficile à bien comprendre, puisque rapportée non pas tant à des personnes (auxquelles renvoie normalement la maternité) qu'à un terme complexe et collectif : l'Église. Ne valait-il pas mieux opter pour *Mater Christifidelium*, c'est-à-dire mère des croyants pris individuellement, ce qui ne posait pas les mêmes problèmes ?

Mais Paul VI mettra bien en évidence le fait que la maternité de Marie se rapporte à des personnes - pasteurs et fidèles -, et non à l'institution ou société comme telle.

La complexité de l'expression ne renvoie-t-elle pas à la découverte toujours plus profonde de l'unité du Corps mystique³⁷, de ce « **Christ total** » qu'est l'Église, l'Église une et unique que le Christ a aimée et pour laquelle il s'est livré, cette réalité mystique que l'on découvre dans la foi comme le Corps et l'Épouse du Christ (cf. Ep 5, 25) ?

Paul VI poursuit un double souci :

- insérer Marie à sa place dans l'Église, comme « membre », « rachetée par le Christ », « notre sœur » : relation d'inhérence ;
- mais sans la diminuer, grâce à son titre de Mère, qui la situait « avant » l'Église et « au-dessus » d'elle, comme sa Mère, dans le prolongement de son élection comme Mère du Rédempteur, et donc, de tous les hommes, spécialement des croyants rachetés par lui : relation première de maternité.

La relation de Marie à l'Église n'est pas épuisée par sa condition de membre ou de type. D'ailleurs, est contenue dans la typologie, comme dans la maternité, cette antériorité de Marie, que le terme "Mère" souligne à bon droit.

Cf. J. Ratzinger : « *Le discours sur Marie souligne plutôt le nexus mysteriorum - le lien intérieur des mystères dans leur face à face et leur unité. Si la relation du Christ et de l'Église est visible dans les couples de concepts « époux-épouse », « tête-corps », cela est assurément encore dépassé en Marie, parce qu'elle se tient, à l'égard du Christ, non d'abord comme épouse, mais comme mère. C'est ici qu'on peut apercevoir la fonction du titre « Mère de l'Église » ; il exprime le dépassement du cadre ecclésiologique dans la doctrine mariale, et en même temps la corrélation de cette doctrine à ce cadre.* »³⁸

Cf. Paul VI, dans son discours de proclamation : « *Marie est la mère du Christ, lequel, aussitôt qu'il eut assumé la nature humaine dans son sein virginal, réunit en lui, en tant que Tête, son corps mystique, qui est l'Église. Par conséquent, en tant que mère du Christ, Marie est aussi mère des fidèles et de tous les pasteurs, c'est-à-dire de l'Église* ».

D'Éphèse à Vatican II...

« *Comme le Concile d'Ephèse a permis, grâce à son enseignement christologique et sotériologique, de confirmer la vérité de la maternité divine de Marie - la Theotokos -, de même Vatican II nous permet de nous souvenir que l'Église, née au Cénacle de Jérusalem par la puissance de l'Esprit Saint, commence à regarder vers Marie comme vers le modèle de sa propre maternité spirituelle et donc comme son archétype. En ce jour, celle que Paul VI a encore nommée Mère de l'Église irradie sa puissance d'intercession sur l'Église-Mère et en protège l'impulsion apostolique dont elle vit présentement, engendrant à Dieu les croyants en tous temps et sous toutes les latitudes* »³⁹.

³⁷ZIEGENAUS , op. cit. 57-58 : « *Si le titre de Theotokos souligne l'unité de la nature divine avec la nature humaine dans le Christ, le titre Mater Ecclesiae souligne quant à lui l'unité entre la Tête et les membres de l'unique Corps du Christ, et partant, la relation des croyants entre eux grâce à leur Mère commune. Cette unité est d'une part en devenir, parce que les membres, aussi longtemps qu'ils sont encore en pèlerinage, ne sont pas encore parfaits dans la foi et dans l'amour. D'autre part, il existe une relation réelle et pas seulement morale entre la Tête et les membres. (...) Mater Ecclesiae ne se rapporte ni à chacun des croyants, ni à la somme de tous les croyants, ni aux hommes dans leur ensemble, mais à l'Église comme communauté et en particulier à chacun, non en tant qu'individu, mais en tant que partie de l'Église* ».

³⁸ in *Marie, première Église*, Mediaspaul, Paris, 1998, p. 25.

³⁹ Jean Paul II, *Lettre pour le 1600^{ème} anniversaire du 1^{er} Concile de Constantinople et le 1550^{ème} anniversaire du Concile d'Ephèse*.